

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit	Castrol Transmax Agri MP 15W-40
Code du produit	469747-BE02
n° SDS	469747
Type de produit	Liquide.

**Utilisation de la substance/
du mélange** Huile multifonctionnelle pour tracteurs
Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Castrol Holdings Europe B.V., d'Arcyweg 76, 3198NA Europoort Rotterdam
	Castrol France SAS Campus Saint Christophe, Bâtiment Galilée 3, 10 Avenue de l'Entreprise, Cergy-Pontoise, Cedex, 95863 +33 (0) 805 638 301
Adresse électronique	MSDSadvice@bp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10 Tél 04 72 11 69 11 - Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03 Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte- Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9
	Tél: 01 30 30 49 99 - Permanence BP France 24/24
	Carechem: +44 (0) 1235 239 670 (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit	Mélange
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]	Non classé.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	Pas de mention d'avertissement.
Mentions de danger	Aucun effet important ou danger critique connu.
Conseils de prudence	
Prévention	Non applicable.
Intervention	Non applicable.
Stockage	Non applicable.
Élimination	Non applicable.
Ingrédients dangereux	Non applicable.

Nom du produit	Castrol Transmax Agri MP 15W-40	Code du produit	469747-BE02	Page 1 de 31
Version	3	Date d'édition	11 Décembre 2025	Format Afrique du Nord (Afrique du Nord)
		Langue	FRANÇAIS	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Éléments d'étiquetage supplémentaires	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)	
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	Non applicable.
Exigences d'emballages spéciaux	
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	Non applicable.
Avertissement tactile de danger	Non applicable.
2.3 Autres dangers	
Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
Le produit répond aux critères de propriétés perturbatrices endocriniennes conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.	 Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	Dégraisse la peau. NOTA : HUILES MOTEURS USAGEES Au cours de l'utilisation, les produits générés par le fonctionnement des moteurs à combustion interne polluent les huiles moteurs. L'huile usagée provenant de ces moteurs peut provoquer le cancer de la peau, particulièrement lorsqu'un contact répété et prolongé de la peau s'accompagne de conditions d'hygiène corporelle médiocres. Par conséquent, il faut éviter le contact fréquent ou prolongé avec les huiles moteurs, quel que soit leur marque ou type. Les règles élémentaires d'hygiène corporelle doivent être observées. Nota : Applications sous haute pression. Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité. Des données expérimentales sur un ou plusieurs des composants ont été utilisées pour déterminer partiellement ou entièrement la classification des risques pour ce produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Définition du produit		Mélange			
Huile de base hautement raffinée (IP 346 DMSO extrait < 3 %). Mélange d'additifs de performance.					
Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	REACH #: 01-2119471299-27 CE: 265-169-7 CAS: 64742-65-0 Indice: 649-474-00-6	≤5	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc	REACH #: 01-2119521201-61 CE: 288-917-4 CAS: 85940-28-9	≤3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 15% Eye Dam. 1, H318: C ≥ 20%	[1]
Nom du produit Castrol Transmax Agri MP 15W-40			Code du produit	469747-BE02	Page 2 de 31
Version 3	Date d'édition 11 Décembre 2025	Format Afrique du Nord (Afrique du Nord)		Langue	FRANÇAIS

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composantsEye Irrit. 2, H319:
15% ≤ C < 20%

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Contact avec les yeux	En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Ingestion	Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Protection des sauveteurs	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	L'inhalation des vapeurs dans des conditions ambiantes ne constitue normalement pas un problème en raison de la faible pression de vapeur.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
Contact avec les yeux	Voir: Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie - Effets aigus potentiels sur la santé: Contact avec les yeux

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation	Une surexposition à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou répété peut entraîner un dessèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.
Contact avec les yeux	Risque potentiel de piqure ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. Nota : Applications sous haute pression Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue. Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.
---------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, un produit chimique sec ou un extincteur/spray à neige carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau pourra entraîner une propagation de l'incendie en dispersant le produit en feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers dus à la substance ou au mélange**

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux

Les produits de combustion peuvent être les suivants :
oxydes de carbone (CO, CO₂)
oxydes de soufre (SO, SO₂ etc.)

5.3 Conseils aux pompiers**Précautions spéciales pour les pompiers**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminés par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un équipement de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection adaptée contre les produits chimiques. Bottes résistant aux produits chimiques. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Petit déversement accidentel**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection**

Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Non utilisables

Exposition prolongée à des températures élevées

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Procédures de surveillance recommandées

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Indices d'exposition biologique**Nom du produit/composant****Index d'exposition**

Aucun index d'exposition connu.

Pas de niveau d'effet dérivé

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle**Mesures d'hygiène**

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire

Nom du produit Castrol Transmax Agri MP 15W-40

Code du produit 469747-BE02

Page 5 de 31

Version 3

Date d'édition 11 Décembre 2025

Format Afrique du Nord
(Afrique du Nord)

Langue FRANÇAIS

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Le bon choix de protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité devront être mises au point pour chaque application envisagée. Les équipements de protection respiratoire devront par conséquent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant et avec une parfaite évaluation des conditions de travail.
Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Protection des mains

Informations générales:

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistants aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques).

Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Recommandé : gants en nitrile.

Durée de percée:

Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournisse une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.

Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés.
Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis.

Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus.
On reconnaît le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis.

Épaisseur des gants:

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.

Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture.

du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée.

Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.

- Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.

Peau et corps

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles. L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

Se référer aux normes :

Protection respiratoire: EN 529
Gants: EN 420, EN 374
Protection des yeux: EN 166
Demi-masque filtrant: EN 149
Demi-masque filtrant avec vanne: EN 405
Demi-masque: EN 140 plus filtre
Masque intégral: EN 136 plus filtre
Filtres à particules: EN 143
Filtres à gaz/combinaisons: EN 14387

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique

Liquide.

Couleur

Ambre. [Foncé]

Odeur

Non disponible.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non applicable.

Point de fusion/point de congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non disponible.

Point d'écoulement

-45 °C

Point d'éclair

✓Vase ouvert: >200°C (>392°F) [Cleveland ASTM D 92]

Taux d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité

Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non disponible.

Pression de vapeur

Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C		Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	<0.07501	<0.01	ASTM D 5191		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	<0.07501	<0.01	ASTM D 5191		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	<0.07501	<0.01	ASTM D 5191		
Distillats (pétrole), fortement paraffiniques et raffinés au solvant	<0.07501	<0.01	ASTM D 5191		
acide	0.000098	0.000013	EU A.4		

Nom du produit Castrol Transmax Agri MP 15W-40

Code du produit 469747-BE02

Page 7 de 31

Version 3

Date d'édition 11 Décembre 2025

Format Afrique du Nord (Afrique du Nord)

Langue FRANÇAIS

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

	phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc				
Densité de vapeur	Non disponible.				
	Non disponible.				
Masse volumique et/ou Densité relative	<1000 kg/m³ (<1 g/cm³) à 15°C				
Solubilité(s)					
Support	Résultat				
eau	Non soluble				
Coefficient de partition n-octanol/eau (log Valeur)	Non applicable.				
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.				
Température de décomposition	Non disponible.				
Viscosité cinématique	Cinématique: 95 mm²/s (95 cSt) à 40°C Cinématique: 13 à 13.6 mm²/s (13 à 13.6 cSt) à 100°C				
Propriétés explosives	Non disponible.				
Propriétés comburantes	Non disponible.				

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
10.4 Conditions à éviter	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
10.5 Matières incompatibles	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	
Nom du produit/composant	Résultat
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Rat - Voie orale - DL50 >5000 mg/kg OECD 401 Rat - Voie cutanée - DL50 >2000 mg/kg OECD 402 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards >5.53 mg/l [4 heures] OECD 403

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/composant

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),
déparaffinés au solvant

Résultat

Lapin - Peau - Non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit/composant

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),
déparaffinés au solvant

Résultat

Lapin - Yeux - Non irritant pour les yeux.
OECD 405

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),
déparaffinés au solvant

Résultat

Cobaye - peau
OECD 406
Résultat: Non sensibilisant

Mutagenicité des cellules germinales

Nom du produit/composant

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),
déparaffinés au solvant

Résultat

In vitro - Bactéries
OECD [Essai de mutation réverse sur des bactéries]
Résultat: Négatif

In vitro - Mammifère - espèces non précisées
OECD [Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les
mammifères]
Résultat: Négatif

Cancérogénicité

Nom du produit/composant

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),
déparaffinés au solvant

Résultat

Souris - Voie cutanée - Non spécifiée
OECD 451
Résultat: Négatif

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),
déparaffinés au solvant

Résultat

Rat - Voie orale
OECD 421
Toxicité lors de la grossesse: Négatif
Effets sur la fertilité: Négatif
Développement: Négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<u>Danger par aspiration</u>	
Nom du produit/composant	Résultat
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Informations sur les voies d'exposition probables	Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.
<u>Effets aigus potentiels sur la santé</u>	
Inhalation	L'inhalation des vapeurs dans des conditions ambiantes ne constitue normalement pas un problème en raison de la faible pression de vapeur.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
Contact avec les yeux	Voir: Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie - Effets aigus potentiels sur la santé: Contact avec les yeux
<u>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</u>	
Inhalation	Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique.
Ingestion	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
Contact avec les yeux	Aucune donnée spécifique.
<u>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</u>	
Inhalation	Une surexposition à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou répété peut entraîner un dessèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.
Contact avec les yeux	Risque potentiel de piqûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.
<u>Effets chroniques potentiels pour la santé</u>	
Non disponible.	
Conclusion/Résumé [Produit]	Non disponible.
Généralités	HUILES MOTEURS USAGEES Les produits de combustion résultant du fonctionnement des moteurs polluent les huiles pendant l'utilisation. Les huiles usagées qui en sont issues peuvent provoquer un cancer de la peau, particulièrement lorsqu'un contact prolongé ou fréquent s'accompagne de conditions d'hygiène corporelle médiocres. Par conséquent, il faut éviter le contact prolongé ou fréquent avec les huiles moteurs de quelque type ou marque que ce soit. Des conditions irréprochables d'hygiène corporelle doivent être observées.
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.	
Conclusion/Résumé [Produit]	Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien.

11.2.2 Autres informations
Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

Résultat

Aiguë - EL50
OECD 201
Algues
>100 mg/l [72 heures]

Aiguë - EL50
OECD 202
Daphnie
>10000 mg/l [48 heures]

Aiguë - LL50
OECD 203
Poisson
>100 mg/l [96 heures]

Chronique - NOEL
OECD 201
Algues
≥100 mg/l [72 heures]

Chronique - NOEL
OECD 211
Daphnie
10 mg/l [21 jours]

Dangers pour l'environnement

Non classé comme dangereux

12.2 Persistance et dégradabilité

Présumé biodégradable.

Nom du produit/composant

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

Résultat

OECD 301F
31% [28 jours] - Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Non disponible.

Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

Conclusion/Résumé

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Non	Non	Non	Non	Non	Non
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Ce produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Autres renseignements écologiques Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

12.7 Autres effets néfastes Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Déchets Dangereux Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
13 01 10*	huiles hydrauliques non chlorées à base minérale

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Précautions particulières Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Références Commission 2014/955/UE
Directive 2008/98/CE

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.
Informations complémentaires	-	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
 -nonylphénol, ramifié	≤0.1	46
cyclohexane	≤0.1	57 [Adhésif de contact à base néoprène]

Étiquetage

Non applicable.

Autres réglementations

Statut REACH

La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences actuelles du règlement REACH.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIIC)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (CSCL)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Inventaire de Corée (KECI)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI, Taiwan Chemical Substances Inventory)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Précurseurs d'explosifs	Non applicable.
Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)	
Non inscrit.	
Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)	
Non inscrit.	
Directive Seveso	
Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.	
Réglementations nationales	
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de sécurité chimique a été réalisée sur l'une ou plusieurs des substances contenues dans ce mélange. Aucune évaluation de sécurité chimique du mélange lui-même n'a été réalisée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes	ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë FBC = Facteur de Bioconcentration CAS = Chemical Abstracts Service CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique DMEL = Dose dérivée avec effet minimum DNEL = Dose dérivée sans effet EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes SE = Scenario d'Exposition Mention EUH = mention de danger spécifique CLP CED = Catalogue Européen des Déchets SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association Internationale du Transport Aérien CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques CPSE = Concentration Prédite Sans Effet REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006] RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses RRN = Numéro d'enregistrement REACH TDAA = Température de décomposition auto-accélérée SVHC = Substances extrêmement préoccupantes TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique MPT = Moyenne pondérée dans le temps NU = Nations Unies UVCB = Substances hydrocarbures complexes COV = Composés Organiques Volatils vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 64741-88-4 / RRN
---------------------------	--

Nom du produit	Castrol Transmax Agri MP 15W-40	Code du produit	469747-BE02	Page 14 de 31
Version	3	Date d'édition	11 Décembre 2025	Format
				Afrique du Nord (Afrique du Nord)
			Langue	FRANÇAIS

RUBRIQUE 16: Autres informations

01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN
01-2119487081-40, 64741-96-4/ RRN 01-2119483621-38, 64742-01-4 / RRN
01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN
01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN
01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN
01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN
01-2119480472-38, 64742-63-8, 64742-65-0 / RRN 01-2119471299-27, 64742-70-7 / RRN
01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-2119555262-43, 72623-86-0 / RRN
01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Historique

Date d'édition/ Date de révision	11/12/2025.
Date de la précédente édition	13/03/2023.
Élaborée par	Product Stewardship
Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.	

Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une application ou des applications autres que celles déclarées, sans avoir demandé conseil au Groupe BP. Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer que ce document est le plus récent qui soit disponible. Toute modification de celui-ci est strictement interdite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conforms to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH), Annex II, as amended by Commission Regulation (EU) 2020/878



SAFETY DATA SHEET

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

1.1 Product identifier

Castrol Transmax Agri MP 15W-40

469747-BE02

469747

Liquide.

Product name

Product code

SDS #

Product type

1.3 Details of the supplier of the safety data sheet

Castrol Holdings Europe B.V.,
d'Arcyweg 76, 3198NA
Europoort
Rotterdam

Supplier

Castrol France SAS
Campus Saint Christophe, Bâtiment Galilée 3, 10 Avenue de l'Entreprise, Cergy-Pontoise,
Cedex, 95863
+33 (0) 805 638 301
MSDSadvice@bp.com

E-mail address

1.4 Emergency telephone number

Nom du produit Castrol Transmax Agri MP 15W-40

Code du produit 469747-BE02

Page 17 de 31

Version 3

Date d'édition 11 Décembre 2025

Format Afrique du Nord
(Afrique du Nord)

Langue FRANÇAIS

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA
Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de
Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10
Tél 04 72 11 69 11 - Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème
étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03
Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte-
Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9

EMERGENCY
TELEPHONE NUMBER

Tél: 01 30 30 49 99 - Permanence BP France 24/24

Carechem: +44 (0) 1235 239 670 (24/7)

SECTION 2: Hazards identification

2.1 Classification of the substance or mixture

Mixture

Product definition

Classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP/GHS]

Not classified.

See sections 11 and 12 for more detailed information on health effects and symptoms and environmental hazards.

2.2 Label elements

No signal word.

Signal word

No known significant effects or critical hazards.

Hazard statements

Precautionary statements

Not applicable.

Prevention

Not applicable.

Response

Not applicable.

Storage

Not applicable.

Disposal

Safety data sheet available on request.

Supplemental label
elements

EU Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Not applicable.

Annex XVII - Restrictions
on the manufacture,
placing on the market
and use of certain
dangerous substances,
mixtures and articles

Special packaging requirements

Not applicable.

Containers to be fitted
with child-resistant
fastenings

Not applicable.

Tactile warning of danger

2.3 Other hazards

Product does not meet the criteria for PBT or vPvB according to Regulation (EC) No. 1907/2006,
Annex XIII.

Results of PBT and vPvB
assessment

This mixture does not contain any substances that are assessed to be a PBT or a vPvB.

Product meets the criteria
for PBT or vPvB according
to Regulation (EC) No.
1907/2006, Annex XIII

Defatting to the skin.

USED ENGINE OILS

Used engine oil may contain hazardous components which have the potential to cause skin
cancer.

See Toxicological Information, section 11 of this Safety Data Sheet.

Note: High Pressure Applications

Injections through the skin resulting from contact with the product at high pressure constitute a
major medical emergency.

See 'Notes to physician' under First-Aid Measures, Section 4 of this Safety Data Sheet.

Experimental data on one or more of the components has been used to determine all or part of
the hazard classification of this product.

Other hazards which do
not result in classification

SECTION 3: Composition/information on ingredients

						3.2 Mixtures
						Product definition
Mixture						
Highly refined base oil (IP 346 DMSO extract < 3%). Proprietary performance additives.						
Type	Specific Conc. Limits, M-factors and ATEs	Classification	%	Identifiers	Product/ingredient name	
[1]	-	Asp. Tox. 1, H304	≤5	REACH #: 01-2119471299-27 EC: 265-169-7 CAS: 64742-65-0 Index: 649-474-00-6	Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	
[1]	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 15% Eye Dam. 1, H318: C ≥ 20% Eye Irrit. 2, H319: 15% ≤ C < 20%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	≤3	REACH #: 01-2119521201-61 EC: 288-917-4 CAS: 85940-28-9	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu and iso-Pr) esters, zinc salts	

See Section 16 for the full text of the H statements declared above.

Type

[1] Substance classified with a health or environmental hazard
Occupational exposure limits, if available, are listed in Section 8.

SECTION 4: First aid measures

4.1 Description of first aid measures

In case of contact, immediately flush eyes with plenty of water for at least 15 minutes. Eyelids should be held away from the eyeball to ensure thorough rinsing. Check for and remove any contact lenses. Get medical attention.

Wash skin thoroughly with soap and water or use recognised skin cleanser. Remove contaminated clothing and shoes. Wash clothing before reuse. Clean shoes thoroughly before reuse. Get medical attention if irritation develops.

If inhaled, remove to fresh air. Get medical attention if symptoms occur.

Do not induce vomiting unless directed to do so by medical personnel. Get medical attention if symptoms occur.

No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. It may be dangerous to the person providing aid to give mouth-to-mouth resuscitation.

- Eye contact
- Skin contact
- Inhalation
- Ingestion
- Protection of first-aiders

4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed

See Section 11 for more detailed information on health effects and symptoms.

Potential acute health effects

Vapour inhalation under ambient conditions is not normally a problem due to low vapour pressure.

No known significant effects or critical hazards.

Defatting to the skin. May cause skin dryness and irritation.

- Inhalation
- Ingestion
- Skin contact
- Eye contact

See: Section 11. Toxicological Information - Potential acute health effects: Eye contact

Delayed and immediate effects as well as chronic effects from short and long-term exposure

Overexposure to the inhalation of airborne droplets or aerosols may cause irritation of the respiratory tract.

Ingestion of large quantities may cause nausea and diarrhoea.

Prolonged or repeated contact can defat the skin and lead to irritation and/or dermatitis.

Potential risk of transient stinging or redness if accidental eye contact occurs.

- Inhalation
- Ingestion
- Skin contact
- Eye contact

4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

SECTION 4: First aid measures

Treatment should in general be symptomatic and directed to relieving any effects.

Notes to physician

Note: High Pressure Applications

Injections through the skin resulting from contact with the product at high pressure constitute a major medical emergency. Injuries may not appear serious at first but within a few hours tissue becomes swollen, discoloured and extremely painful with extensive subcutaneous necrosis. Surgical exploration should be undertaken without delay. Thorough and extensive debridement of the wound and underlying tissue is necessary to minimise tissue loss and prevent or limit permanent damage. Note that high pressure may force the product considerable distances along tissue planes.

SECTION 5: Firefighting measures**5.1 Extinguishing media**

In case of fire, use foam, dry chemical or carbon dioxide extinguisher or spray.

Suitable extinguishing media

Do not use water jet. The use of a water jet may cause the fire to spread by splashing the burning product.

Unsuitable extinguishing media

5.2 Special hazards arising from the substance or mixture

In a fire or if heated, a pressure increase will occur and the container may burst.

Hazards from the substance or mixture

Combustion products may include the following:
carbon oxides (CO, CO₂) (carbon monoxide, carbon dioxide)
sulphur oxides (SO, SO₂, etc.)

Hazardous combustion products

5.3 Advice for firefighters

No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Promptly isolate the scene by removing all persons from the vicinity of the incident if there is a fire.

Special precautions for fire-fighters

Fire-fighters should wear appropriate protective equipment and self-contained breathing apparatus (SCBA) with a full face-piece operated in positive pressure mode. Clothing for fire-fighters (including helmets, protective boots and gloves) conforming to European standard EN 469 will provide a basic level of protection for chemical incidents.

Special protective equipment for fire-fighters

SECTION 6: Accidental release measures**6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures**

No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Evacuate surrounding areas. Keep unnecessary and unprotected personnel from entering. Do not touch or walk through spilt material. Floors may be slippery; use care to avoid falling. Put on appropriate personal protective equipment.

For non-emergency personnel

Entry into a confined space or poorly ventilated area contaminated with vapour, mist or fume is extremely hazardous without the correct respiratory protective equipment and a safe system of work. Wear self-contained breathing apparatus. Wear a suitable chemical protective suit. Chemical resistant boots. See also the information in "For non-emergency personnel".

For emergency responders

Avoid dispersal of spilt material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers. Inform the relevant authorities if the product has caused environmental pollution (sewers, waterways, soil or air).

6.2 Environmental precautions

6.3 Methods and material for containment and cleaning up

Stop leak if without risk. Move containers from spill area. Absorb with an inert material and place in an appropriate waste disposal container. Dispose of via a licensed waste disposal contractor.

Small spill

Stop leak if without risk. Move containers from spill area. Prevent entry into sewers, water courses, basements or confined areas. Contain and collect spillage with non-combustible, absorbent material e.g. sand, earth, vermiculite or diatomaceous earth and place in container for disposal according to local regulations. Dispose of via a licensed waste disposal contractor.

Large spill

See Section 1 for emergency contact information.

See Section 5 for firefighting measures.

See Section 8 for information on appropriate personal protective equipment.

See Section 12 for environmental precautions.

See Section 13 for additional waste treatment information.

6.4 Reference to other sections

SECTION 7: Handling and storage

7.1 Precautions for safe handling

Put on appropriate personal protective equipment.

Eating, drinking and smoking should be prohibited in areas where this material is handled, stored and processed. Wash thoroughly after handling. Remove contaminated clothing and protective equipment before entering eating areas. See also Section 8 for additional information on hygiene measures.

Protective measures
Advice on general occupational hygiene

Store in accordance with local regulations. Store in a dry, cool and well-ventilated area, away from incompatible materials (see Section 10). Keep away from heat and direct sunlight. Keep container tightly closed and sealed until ready for use. Containers that have been opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage. Store and use only in equipment/containers designed for use with this product. Do not store in unlabelled containers.

7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Prolonged exposure to elevated temperature

Not suitable

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

8.1 Control parameters

No exposure limit value known.

Occupational exposure limits

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Whilst specific OELs for certain components may be shown in this section, other components may be present in any mist, vapour or dust produced. Therefore, the specific OELs may not be applicable to the product as a whole and are provided for guidance only.

Reference should be made to monitoring standards, such as the following: European Standard EN 689 (Workplace atmospheres - Guidance for the assessment of exposure by inhalation to chemical agents for comparison with limit values and measurement strategy) European Standard EN 14042 (Workplace atmospheres - Guide for the application and use of procedures for the assessment of exposure to chemical and biological agents) European Standard EN 482 (Workplace atmospheres - General requirements for the performance of procedures for the measurement of chemical agents) Reference to national guidance documents for methods for the determination of hazardous substances will also be required.

Recommended monitoring procedures

Derived No Effect Level

No DNELs/DMELs available.

Predicted No Effect Concentration

PNEC

Non disponible.

8.2 Exposure controls

Provide exhaust ventilation or other engineering controls to keep the relevant airborne concentrations below their respective occupational exposure limits.

Appropriate engineering controls

All activities involving chemicals should be assessed for their risks to health, to ensure exposures are adequately controlled. Personal protective equipment should only be considered after other forms of control measures (e.g. engineering controls) have been suitably evaluated. Personal protective equipment should conform to appropriate standards, be suitable for use, be kept in good condition and properly maintained.

Your supplier of personal protective equipment should be consulted for advice on selection and appropriate standards. For further information contact your national organisation for standards. The final choice of protective equipment will depend upon a risk assessment. It is important to ensure that all items of personal protective equipment are compatible.

Individual protection measures

Wash hands, forearms and face thoroughly after handling chemical products, before eating, smoking and using the lavatory and at the end of the working period. Ensure that eyewash stations and safety showers are close to the workstation location.

Hygiene measures

Respiratory protection

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment.

The correct choice of respiratory protection depends upon the chemicals being handled, the conditions of work and use, and the condition of the respiratory equipment. Safety procedures should be developed for each intended application. Respiratory protection equipment should therefore be chosen in consultation with the supplier/manufacturer and with a full assessment of the working conditions.

Safety glasses with side shields.

Eye/face protection

Skin protection

General Information:

Hand protection

Because specific work environments and material handling practices vary, safety procedures should be developed for each intended application. The correct choice of protective gloves depends upon the chemicals being handled, and the conditions of work and use. Most gloves provide protection for only a limited time before they must be discarded and replaced (even the best chemically resistant gloves will break down after repeated chemical exposures).

Gloves should be chosen in consultation with the supplier / manufacturer and taking account of a full assessment of the working conditions.

Recommended: Nitrile gloves.

Breakthrough time:

Breakthrough time data are generated by glove manufacturers under laboratory test conditions and represent how long a glove can be expected to provide effective permeation resistance. It is important when following breakthrough time recommendations that actual workplace conditions are taken into account. Always consult with your glove supplier for up-to-date technical information on breakthrough times for the recommended glove type.

Our recommendations on the selection of gloves are as follows:

Continuous contact:

Gloves with a minimum breakthrough time of 240 minutes, or >480 minutes if suitable gloves can be obtained.

If suitable gloves are not available to offer that level of protection, gloves with shorter breakthrough times may be acceptable as long as appropriate glove maintenance and replacement regimes are determined and adhered to.

Short-term / splash protection:

Recommended breakthrough times as above.

It is recognised that for short-term, transient exposures, gloves with shorter breakthrough times may commonly be used. Therefore, appropriate maintenance and replacement regimes must be determined and rigorously followed.

Glove Thickness:

For general applications, we recommend gloves with a thickness typically greater than 0.35 mm.

It should be emphasised that glove thickness is not necessarily a good predictor of glove resistance to a specific chemical, as the permeation efficiency of the glove will be dependent on the exact composition of the glove material. Therefore, glove selection should also be based on consideration of the task requirements and knowledge of breakthrough times.

Glove thickness may also vary depending on the glove manufacturer, the glove type and the glove model. Therefore, the manufacturers' technical data should always be taken into account to ensure selection of the most appropriate glove for the task.

Note: Depending on the activity being conducted, gloves of varying thickness may be required for specific tasks. For example:

- Thinner gloves (down to 0.1 mm or less) may be required where a high degree of manual dexterity is needed. However, these gloves are only likely to give short duration protection and would normally be just for single use applications, then disposed of.

- Thicker gloves (up to 3 mm or more) may be required where there is a mechanical (as well as a chemical) risk i.e. where there is abrasion or puncture potential.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

Skin and body

Use of protective clothing is good industrial practice.
Personal protective equipment for the body should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.
Cotton or polyester/cotton overalls will only provide protection against light superficial contamination that will not soak through to the skin. Overalls should be laundered on a regular basis. When the risk of skin exposure is high (e.g. when cleaning up spillages or if there is a risk of splashing) then chemical resistant aprons and/or impervious chemical suits and boots will be required.
Respiratory protection: EN 529
Gloves: EN 420, EN 374
Eye protection: EN 166
Filtering half-mask: EN 149
Filtering half-mask with valve: EN 405
Half-mask: EN 140 plus filter
Full-face mask: EN 136 plus filter
Particulate filters: EN 143
Gas/combined filters: EN 14387
Emissions from ventilation or work process equipment should be checked to ensure they comply with the requirements of environmental protection legislation. In some cases, fume scrubbers, filters or engineering modifications to the process equipment will be necessary to reduce emissions to acceptable levels.

Refer to standards:

Environmental exposure controls

SECTION 9: Physical and chemical properties

9.1 Information on basic physical and chemical properties

Appearance

Liquid.
Amber. [Dark]
Not available.
Not available.
Not applicable.
Not available.
Not available.

-45 °C
☑Open cup: >200°C (>392°F) [Cleveland ASTM D 92]
Not available.
Not available.
Not available.

Not available.
Not available.
Not available.

<1000 kg/m³ (<1 g/cm³) at 15°C

Physical state

Colour

Odour

Odour threshold

pH

Melting point/freezing point

Initial boiling point and boiling range

Pour point

Flash point

Evaporation rate

Inflammabilité

Lower and upper explosion limit

Vapour pressure

Vapour density

Masse volumique et/ou

Densité relative

Masse volumique et/ou

Densité relative

Solubility(ies)

Coefficient de partition n-octanol/eau (log Valeur)

Auto-ignition temperature

Decomposition temperature

Viscosité cinématique

Explosive properties

Oxidising properties

Media	Result
water	Not soluble

Not applicable.

Not available.
Not available.

☑Kinematic: 95 mm²/s (95 cSt) at 40°C
Kinematic: 13 to 13.6 mm²/s (13 to 13.6 cSt) at 100°C
Not available.
Not available.

9.2 Other information

No additional information.

SECTION 10: Stability and reactivity

No specific test data available for this product. Refer to Conditions to avoid and Incompatible materials for additional information.	10.1 Reactivity
The product is stable.	10.2 Chemical stability
Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur. Under normal conditions of storage and use, hazardous polymerisation will not occur.	10.3 Possibility of hazardous reactions
Avoid all possible sources of ignition (spark or flame).	10.4 Conditions to avoid
Reactive or incompatible with the following materials: oxidising materials.	10.5 Incompatible materials
Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.	10.6 Hazardous decomposition products

SECTION 11: Toxicological information

11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008	
Résultat	Nom du produit/composant
 Rat - Voie orale - DL50 >5000 mg/kg OECD 401	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant
Rat - Voie cutanée - DL50 >2000 mg/kg OECD 402	
Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards >5.53 mg/l [4 heures] OECD 403	
	Conclusion/Résumé [Produit]

Acute toxicity estimates

 Not available.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Résultat	Nom du produit/composant
 Lapin - Peau - Non irritant pour la peau.	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant
Non disponible.	Conclusion/Résumé [Produit]

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Résultat	Nom du produit/composant
 Lapin - Yeux - Non irritant pour les yeux. OECD 405	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant
Conclusion/Résumé [Produit]	Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.	Conclusion/Résumé [Produit]
	Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Résultat	Nom du produit/composant
----------	--------------------------

SECTION 11: Toxicological information

Cobaye - peau OECD 406 <u>Résultat</u> : Non sensibilisant		distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	
Peau			
Conclusion/Résumé [Produit]		Non disponible.	
Respiratoire			
Conclusion/Résumé [Produit]		Non disponible.	
Mutagénicité des cellules germinales			
Résultat		Nom du produit/composant	
In vitro - Bactéries OECD [Essai de mutation réverse sur des bactéries] <u>Résultat</u> : Négatif		distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	
In vitro - Mammifère - espèces non précisées OECD [Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères] <u>Résultat</u> : Négatif			
Conclusion/Résumé [Produit]		Non disponible.	
Cancérogénicité			
Résultat		Nom du produit/composant	
Souris - Voie cutanée - Non spécifiée OECD 451 <u>Résultat</u> : Négatif		distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	
Conclusion/Résumé [Produit]		Non disponible.	
Toxicité pour la reproduction			
Résultat		Nom du produit/composant	
Rat - Voie orale OECD 421 <u>Toxicité lors de la grossesse</u> : Négatif <u>Effets sur la fertilité</u> : Négatif <u>Développement</u> : Négatif		distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	
Conclusion/Résumé [Produit]		Non disponible.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non disponible.			
Danger par aspiration			
Résultat		Nom du produit/composant	
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1		distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	
Informations sur les voies d'exposition probables		Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.	
Potential acute health effects			
Vapour inhalation under ambient conditions is not normally a problem due to low vapour pressure.		Inhalation	
No known significant effects or critical hazards.		Ingestion	
Defatting to the skin. May cause skin dryness and irritation.		Skin contact	
See: Section 11. Toxicological Information - Potential acute health effects: Eye contact		Eye contact	
Nom du produit Castrol Transmax Agri MP 15W-40		Code du produit 469747-BE02	
Version 3		Date d'édition 11 Décembre 2025	
		Format Afrique du Nord (Afrique du Nord)	
		Langue FRANÇAIS	
Page 25 de 31			

SECTION 11: Toxicological information**Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics**

May be harmful by inhalation if exposure to vapour, mists or fumes resulting from thermal decomposition products occurs.

Inhalation

No specific data.

Ingestion

Adverse symptoms may include the following:

Skin contact

irritation

dryness

cracking

No specific data.

Eye contact**Delayed and immediate effects as well as chronic effects from short and long-term exposure**

Overexposure to the inhalation of airborne droplets or aerosols may cause irritation of the respiratory tract.

Inhalation

Ingestion of large quantities may cause nausea and diarrhoea.

Ingestion

Prolonged or repeated contact can defat the skin and lead to irritation and/or dermatitis.

Skin contact

Potential risk of transient stinging or redness if accidental eye contact occurs.

Eye contact**Potential chronic health effects****USED ENGINE OILS****General**

Combustion products resulting from the operation of internal combustion engines contaminate engine oils during use. Used engine oil may contain hazardous components which have the potential to cause skin cancer. Frequent or prolonged contact with all types and makes of used engine oil must therefore be avoided and a high standard of personal hygiene maintained.

No known significant effects or critical hazards.

Carcinogenicity

No known significant effects or critical hazards.

Mutagenicity

No known significant effects or critical hazards.

Developmental effects

No known significant effects or critical hazards.

Fertility effects**11.2 Information on other hazards****11.2.1 Endocrine disrupting properties**

 This substance/mixture does not contain any components that are considered to have endocrine disrupting properties.

Not available.

**Remarks - Endocrine
disrupting properties for
human health Summary/
Conclusion (All ingredients)**

11.2.2 Other information

Not available.

SECTION 12: Ecological information**12.1 Toxicity****Résultat****Nom du produit/composant**** Aiguë - EL50**

distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

OECD 201

Algues

>100 mg/l [72 heures]

Aiguë - EL50

OECD 202

Daphnie

>10000 mg/l [48 heures]

Aiguë - LL50

OECD 203

Poisson

>100 mg/l [96 heures]

Chronique - NOEL

OECD 201

Algues

≥100 mg/l [72 heures]

Chronique - NOEL

OECD 211

Daphnie

Nom du produit Castrol Transmax Agri MP 15W-40

Code du produit 469747-BE02

Page 26 de 31

Version 3

Date d'édition 11 Décembre 2025

Format Afrique du
Nord
(Afrique du Nord)

Langue FRANÇAIS

SECTION 12: Ecological information

10 mg/l [21 jours]

Not classified as dangerous

Environmental hazards

12.2 Persistence and degradability

Expected to be biodegradable.

Résultat

OECD 301F
31% [28 jours] - Non facilement

Nom du produit/composant

distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

12.3 Bioaccumulative potential

This product is not expected to bioaccumulate through food chains in the environment.

12.4 Mobility in soil

Coefficient de répartition sol/eau

Non disponible.

Résultats des évaluations PMT et vPvM

vM	vP	vPvM	T	M	P	PMT	Nom du produit/ composant
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

Mobilité

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

Conclusion/Résumé

12.5 Results of PBT and vPvB assessment

Product does not meet the criteria for PBT or vPvB according to Regulation (EC) No. 1907/2006, Annex XIII.

Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

	vP	vPvB	T	B	P	PBT	Nom du produit/ composant
N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc
N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

	vP	vPvB	T	B	P	PBT	Nom du produit/ composant
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (éthyl-2 hexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

Conclusion/Résumé Règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

12.6 Other adverse effects

Non disponible.

SECTION 12: Ecological information

 Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Conclusion/Résumé [Produit]

Spills may form a film on water surfaces causing physical damage to organisms. Oxygen transfer could also be impaired.

Other ecological information

Aucun effet important ou danger critique connu.

12.7 Autres effets néfastes**SECTION 13: Disposal considerations****13.1 Waste treatment methods****Product**

Where possible, arrange for product to be recycled. Dispose of via an authorised person/ licensed waste disposal contractor in accordance with local regulations.

Methods of disposal

Yes.

Hazardous waste**European waste catalogue (EWC)**

Waste designation	Waste code
mineral-based non-chlorinated engine, gear and lubricating oils	13 02 05*
mineral based non-chlorinated hydraulic oils	13 01 10*

However, deviation from the intended use and/or the presence of any potential contaminants may require an alternative waste disposal code to be assigned by the end user.

Packaging

Where possible, arrange for product to be recycled. Dispose of via an authorised person/ licensed waste disposal contractor in accordance with local regulations.

Methods of disposal

This material and its container must be disposed of in a safe way. Care should be taken when handling emptied containers that have not been cleaned or rinsed out. Empty containers or liners may retain some product residues. Empty containers represent a fire hazard as they may contain flammable product residues and vapour. Never weld, solder or braze empty containers. Avoid dispersal of spilt material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers.

Special precautions

Commission 2014/955/EU

Directive 2008/98/EC

References**SECTION 14: Transport information**

IATA	IMDG	ADN	ADR/RID	
Not regulated.	Not regulated.	Not regulated.	Not regulated.	14.1 UN number or ID number
-	-	-	-	14.2 UN proper shipping name
-	-	-	-	14.3 Transport hazard class(es)
-	-	-	-	14.4 Packing group
No.	No.	No.	No.	14.5 Environmental hazards
-	-	-	-	Additional information

Not available.

14.6 Special precautions for user

Not available.

14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments**Nom du produit** Castrol Transmax Agri MP 15W-40**Code du produit** 469747-BE02**Page 28 de 31****Version** 3**Date d'édition** 11 Décembre 2025**Format** Afrique du Nord
(Afrique du Nord)**Langue** FRANÇAIS

SECTION 15: Regulatory information

15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture

EU Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Annex XIV - List of substances subject to authorisation

Annex XIV

None of the components are listed.
Substances of very high concern
Aucun des composants n'est répertorié.

Other regulations

The company, as identified in Section 1, sells this product in the EU in compliance with the current requirements of REACH.
All components are active or exempted.

All components are listed or exempted.
All components are listed or exempted.
All components are listed or exempted.
All components are listed or exempted.
All components are listed or exempted.
All components are listed or exempted.

All components are listed or exempted.

Ozone depleting substances (EU 2024/590)

Not listed.

Prior Informed Consent (PIC) (649/2012/EU)

Not listed.

Seveso Directive

This product is not controlled under the Seveso Directive.

National regulations

France

15.2 Chemical safety assessment

A Chemical Safety Assessment has been carried out for one or more of the substances within this mixture. A Chemical Safety Assessment has not been carried out for the mixture itself.

SECTION 16: Other information

ADN = European Provisions concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterway
ADR = The European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ATE = Acute Toxicity Estimate
BCF = Bioconcentration Factor
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging Regulation [Regulation (EC) No. 1272/2008]
CSA = Chemical Safety Assessment
CSR = Chemical Safety Report
DMEL = Derived Minimal Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EINECS = European Inventory of Existing Commercial chemical Substances
ES = Exposure Scenario
EUH statement = CLP-specific Hazard statement
EWC = European Waste Catalogue
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC = Intermediate Bulk Container
IMDG = International Maritime Dangerous Goods
LogPow = logarithm of the octanol/water partition coefficient

SECTION 16: Other information

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978. ("Marpol" = marine pollution)
OECD = Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC = Predicted No Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation [Regulation (EC) No. 1907/2006]
RID = The Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
RRN = REACH Registration Number
SADT = Self-Accelerating Decomposition Temperature
SVHC = Substances of Very High Concern
STOT-RE = Specific Target Organ Toxicity - Repeated Exposure
STOT-SE = Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure
TWA = Time weighted average
UN = United Nations
UVCB = Complex hydrocarbon substance
VOC = Volatile Organic Compound
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative
Varies = may contain one or more of the following 64741-88-4 / RRN 01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN 01-2119487081-40, 64741-96-4 / RRN 01-2119483621-38, 64742-01-4 / RRN 01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN 01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN 01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN 01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN 01-2119480472-38, 64742-63-8, 64742-65-0 / RRN 01-2119471299-27, 64742-70-7 / RRN 01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-2119555262-43, 72623-86-0 / RRN 01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13

Procedure used to derive the classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP/GHS]

Justification	Classification
Not classified.	

H304	May be fatal if swallowed and enters airways.	Full text of abbreviated H statements
H315	Causes skin irritation.	
H318	Causes serious eye damage.	
H411	Toxic to aquatic life with long lasting effects.	
Aquatic Chronic 2	LONG-TERM (CHRONIC) AQUATIC HAZARD - Category 2	Full text of classifications [CLP/GHS]
Asp. Tox. 1	ASPIRATION HAZARD - Category 1	
Eye Dam. 1	SERIOUS EYE DAMAGE/EYE IRRITATION - Category 1	
Skin Irrit. 2	SKIN CORROSION/IRRITATION - Category 2	

History

11/12/2025.

Date of issue/ Date of revision

13/03/2023.

Date of previous issue

Product Stewardship

Prepared by**Indicates information that has changed from previously issued version.****Notice to reader**

All reasonably practicable steps have been taken to ensure this data sheet and the health, safety and environmental information contained in it is accurate as of the date specified below. No warranty or representation, express or implied is made as to the accuracy or completeness of the data and information in this data sheet.

The data and advice given apply when the product is sold for the stated application or applications. You should not use the product other than for the stated application or applications without seeking advice from BP Group.

It is the user's obligation to evaluate and use this product safely and to comply with all applicable laws and regulations. The BP Group shall not be responsible for any damage or injury resulting from use, other than the stated product use of the material, from any failure to adhere to recommendations, or from any hazards inherent in the nature of the material. Purchasers of the product for supply to a third party for use at work, have a duty to take all necessary steps to ensure that any person handling or using the product is provided with the information in this sheet. Employers have a duty to tell employees and others who may be affected of any hazards described in this sheet and of any precautions that should be taken. You can contact the BP Group to ensure that this document is the most current available. Alteration of this document is strictly prohibited.

Nom du produit Castrol Transmax Agri MP 15W-40**Code du produit** 469747-BE02**Page 30 de 31****Version** 3**Date d'édition** 11 Décembre 2025**Format** Afrique du Nord
(Afrique du Nord)**Langue** FRANÇAIS

Page: 31/31	469747-BE02	Product code	Castrol Transmax Agri MP 15W-40	Product name	
ENGLISH	Language Africa Northern	(Africa Northern)	Format 11 December 2025	Date of issue 3	Version

Nom du produit		Castrol Transmax Agri MP 15W-40		Code du produit	469747-BE02	Page 31 de 31	
Version	3	Date d'édition	11 Décembre 2025	Format	Afrique du Nord (Afrique du Nord)	Langue	FRANÇAIS